

*Avis n° 16-dir-2025 du directoire
de la ComUE Lyon Saint-Étienne*

Projet de budget rectificatif n° 2 au titre de l'année 2025

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » et, notamment, l'article 10.1 desdits statuts ;

Vu la délibération n° 35/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration de la modification des statuts de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la délibération n° 36/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur modifié de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la séance du directoire du 25 novembre 2025,

Membres en exercice : 14 Membres présents et représentés : 12 Voix pour : 12 Voix contre : 0 Abstention : 0

Il est décidé :

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres directoire de la ComUE émettent un avis favorable sur le projet de budget rectificatif n° 2 au titre de l'année 2025.

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne